news.belgium

28 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28 novembre 2003

ICT - Chancellerie

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a demandé au Ministre du Budget d'entreprendre les démarches nécessaires afin de libérer des crédits (*) destinés à l'engagement de l'application Regedoc (qui enregistre les dossiers sur support informatique) et de l'application Gestion du personnel.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a demandé au Ministre du Budget d'entreprendre les démarches nécessaires afin de libérer des crédits (*) destinés à l'engagement de l'application Regedoc (qui enregistre les dossiers sur support informatique) et de l'application Gestion du personnel.

L'informatisation des dossiers du Conseil des Ministres, via l'application Regedoc, a été attribuée à la firme CSC, le 17 décembre 2001. Il est demandé à cette firme d'apporter les améliorations nécessaires en vue d'une meilleure efficacité du mode d'enregistrement électronique des dossiers. Le coût de cet engagement s'élève à 19.978,79 euros, TVA comprise.L'achat de licences de logiciel, pour actualiser l'application relative à la gestion du personnel de la Chancellerie, s'avère également nécessaire pour des raisons techniques urgentes et inévitables. Cet achat, auprès de la société Information Builders représente un montant de 81.487,45 euros TVA comprise, en ce compris une année de maintenance et 35 jours d'assistance.(*) inscrits à l'allocation de base 31.74.02, division organique 03, du budget 2003 du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

